

Séance de Conseil Municipal du 23 août 2013
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert
GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice
REQUET Isabelle
MOREL Nicolas
HAUTEVILLE Jérôme
HAUTEVILLE Ludivine

Membres absents :

DEMESTE Isabelle (procuration à Maurice Michaud)
PETIT-GRAZINI Angélique
GRAZINI Bernard

Secrétaire de séance : Cyrille Gallay

Validation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2013

Accord à l'unanimité.

Recrutement d'un adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux

Suite à l'examen des différentes candidatures pour le poste d'adjoint technique, un contrat à durée déterminée sera établi pour la période du 3 septembre 2013 au 31 Août 2014.
Accord à la majorité.

Recrutement d'un adjoint d'animation pour la garderie préscolaire

Suite à l'examen des différentes candidatures pour le poste d'adjoint d'animation, un contrat à durée déterminée sera établi pour la période du 3 septembre 2013 au 5 juillet 2014.
Accord à l'unanimité.

Bail avec la société des Gorges du Pont du Diable

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 ans à signer avec les Gorges du Pont du diable.
Accord à l'unanimité.

Composition du conseil communautaire de la CCVA après le renouvellement des conseils municipaux de 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la future composition du conseil communautaire de la CCVA. Il est proposé de suivre la répartition des sièges suivante, telle que la loi le prévoit :

Morzine-Avoriaz	7 sièges
Bellevaux	3 sièges
Les Gets	3 sièges
Saint Jean d'Aulps	3 sièges
Vailly	2 sièges
Lullin	2 sièges
Montriond	2 sièges
Reyvroz	1 siège (+ 1 suppléant)
Le Biot	1 siège (+ 1 suppléant)
Essert-Romand	1 siège (+ 1 suppléant)
Seytroux	1 siège (+ 1 suppléant)
La Vernaz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Côte d'Arbroz	1 siège (+ 1 suppléant)
La Baume	1 siège (+ 1 suppléant)
La Forclaz	1 siège (+ 1 suppléant)

Accord à l'unanimité.

Modification parcellaire

Suite au dépôt du permis de construire par LEMAN HABITAT pour la réhabilitation de la maison GALLAY, il y a lieu de réaliser une modification parcellaire sur les parcelles n°2665 et 2416.

Questions diverses

Repas des Anciens

Le repas des Anciens aura lieu le 6 octobre à l'auberge de Tréchauffé.

Studio

Le studio dans le bâtiment de la Mairie sera libre à partir de fin novembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Le Maire,
Gallay Gilbert